1/Objectif Court terme
Raccordement du hameau "Les Gaillardons"
Commune de Saint-Martin-de-la-Cluze

2/Objectif Long terme
Raccordement des hameaux "Jaillet" et "La Morte"
Commune de Sinard

LES CADORATS

STEP 500 E.H.

LES MARCEAUX

LES JAILLETS SINARD

LE CHATEAU

Mairie + Ecole + Cantine
+ Salle d'animation

19 E.H.

LA MAIRIE

LA PLAINE

LA TERRASSE

Ruisseau des Rivaux

Ruisseau de Pierre Feu

Ruisseau de la Roche

Ruisseau des Champoux

LES CARTIERS

MAGELINES

Ruisseau Sauzet

Ruisseau des Vaux

Ruisseau Charu

Ruisseau de la Font-Vieille

MOLINIERE

CLAIRET

Restaurant
(100 couverts max.)
+ habitation

Camping
65 emplacements

215 E.H.

LE CROS

LE MAS

Ruisseau du Truc

Ravin

Ruisseau de la Matras

Ruisseau de Mitraire

Ruisseau de la Chaunette

Ruisseau de Bachasse

Ruisseau de Foudraire

Ruisseau des Liaux

Le Drac

Fossé 1
Débit : 0,5 à 1 L/s
NEC : 16 à 32
IS : 12/16 à 32

Fossé 2
Débit : 0,5 L/s
NEC :16
IS : 3/16

Fossé 3
Débit : 0,5 L/s
NEC : 16
IS : 19/16

Ruisseau des Gendres
Débit : 1 à 2 L/s
NEC :32 à 64
IS : 3/32 à 64

Ruisseau des Champoux
Débit : 0,5 L/s
NEC :0
IS : 9/0

Ruisseau 1
Débit : 0,5 à 1 L/s
NEC :16 à 32
IS : 9/16 à 32

Ruisseau 2
Débit : 0,5 à 1 L/s
NEC :16 à 32
IS : 15/16 à 32

Ruisseau du Truc
Débit : 0,5 à 1 L/S
NEC :16 à 32
IS : 15/16 à 32

Ruisseau du Cros
Débit : 3 à 5 L/s
NEC :96 à 160
IS : 221/96 à 160

1/9
2/6
1/3
3/9
1/5
5/15
1/4

Département de l'Isère

MAIRIE D'AVIGNONET

Commune d'Avignonet

Zonage de l'Assainissement Collectif et Non Collectif

Zones d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement collectif existant
- Station d'épuration existante
- Réseaux E.U. existant
- Poste de relevage

Zones d'assainissement non collectif
- Zone d'assainissement non collectif futur à long terme
- Réseaux E.P. existant
- Cunette existante
- Fossé existant

Divers
- Contour carte communale
- Réseau hydrographique
- Mise à jour du bâti
- Zones humides (inventaire départemental)
- Zones d'expropriation
- Autoroute
- Divagation
- PI PR PE — Périmètre de protection de captage (PI, immédiat; PR, rapproché; PE, éloigné)

Date : Mars 2019
Echelle : 1/5000
Fichier : Zonage-Avignonet_2019.qgis
Dessin : E. GIUFFRIDA

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Pariès II - rue Descartes
38670 CHASSE SUR RHONE CHASSIEU
Tél. 04 37 20 00 81
www.eaux-nature-environnement.com
e-mail : agence@enen.fr.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Réglementation de l'assainissement autonome

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
Rejet dans des tranchées d'épandage.

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
voir le tableau des produits homologués dans le rapport "Carte d'aptitudes des sols" et dans les fiches techniques et guides.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche –Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filière conseillée: Filière compacte ou "innovantes"
voir le tableau des produits homologués dans le rapport "Carte d'aptitudes des sols" et dans les fiches techniques et guides.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la commune d'AVIGNONET tient à la disposition des usagers intéressés par un projet d'installation d'assainissement individuel, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

7/21 — Limite des sous bassins versants
Nombre d'habitation/Nbre d'éq.-habitants

Ir= 24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques

- Indice saturé — Rejet déconseillé
- Indice presque saturé — Rejet tolérable
- Indice non saturé — Rejet possible